



Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix

04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81

www.ville-claix.fr

République Française : Liberté, Egalité, Fraternité

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le premier avril deux mille vingt-six

Le conseil municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. REVIL Christophe, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 26 mars 2026

OBJET : Désignation des représentants au conseil d'administration de l'Etablissement Public Isérois de Services aux Enfants et Adolescents Handicapés (EPISEAH)

PRESENTS : M. Christophe REVIL - Maire, Adjoints : Mme MN. STRECKER, M. P. ROUSSET, Mme B. BERTHON, M. Y. PASDRMADJIAN, Mme S. ALPHONSE, M. JL. BOUCHAUD, Mme S. IMBERT, M. R. DA SILVA, Conseillers municipaux : M. P. SAPPEY, Mme C. RANGOD, Mme M. BRUN, M. M. CAUDRILLIER, Mme M. TROUILLEAU, M. F. GIRARD, Mme V. VERMAST, M. R. KELLER, Mme A. CHIANTIA, M. O. LY, Mme D. MARCHAIS, M. S. MOREL, Mme F. FINET, M. M. PICARD BELLAY, Mme B. CAHU, M. A. FARELLY, M. SCHIESS, Mme I. COMTE-DELPLACE, M. R. OLIVIERI, Mme D. PIN.

POUVOIRS :

ABSENTS :

Mme Sylvie ALPHONSE a été élue secrétaire.

Délibération N° : 31/2026

Nomenclature : 5.3.2

Domaine : Education et Jeunesse

Le rapporteur : Monsieur Christophe REVIL

Le Rapporteur EXPOSE

VU l'article L.2121-33 du code général des collectivités territoriales,

VU les articles L. 315-10 et R315-6 du Code de l'action sociale et des familles,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner les représentants de la Commune au sein du conseil d'administration de l'EPISEAH.

CONSIDERANT qu'il convient, à ce titre, de désigner un délégué titulaire.

CONSIDERANT que le Conseil Municipal accepte de voter à main levée.

Le Rapporteur PROPOSE de désigner Mme Sylvie ALPHONSE en qualité de déléguée titulaire.

*Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Rapporteur
et après en avoir délibéré à la majorité,*

DECIDE de désigner Mme Sylvie ALPHONSE en qualité de déléguée titulaire.

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Madame la Préfète de l'Isère.

Modalités de vote : Majorité

01 DEPORT (M. PICARD BELLAY)

24 voix POUR

04 ABSTENTIONS (M. SCHIESS, Mme I. COMTE-DELPLACE, M. R. OLIVIERI, Mme D. PIN)

La secrétaire de séance
Sylvie ALPHONSE



Le Maire
Christophe REVIL



Date d'affichage: 7/04/2026

Date de retrait: 7/06/2026